

**RÉUNION DU COMITÉ AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES DE L'INTERNATIONALE SOCIALISTE  
ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS (OEA), Washington, 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2014**

**PROJET DE DÉCLARATION**

*Original : espagnol*

Le Comité Amérique latine et Caraïbes de l'Internationale socialiste déclare à l'issue de sa réunion au siège de l'Organisation des États américains, à Washington DC, les 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2014 :

I.- sa satisfaction de s'être réuni au siège de l'Organisation des États américains, organisme qui, depuis sa création en 1948, œuvre pour la paix, la démocratie, la justice et la sécurité dans les pays de la région, en enjoignant lesdites nations à maintenir leur engagement et leur soutien en faveur de l'ordre international et de la résolution pacifique des conflits.

II.- En ce qui concerne l'évolution de la conjoncture internationale et régionale ces derniers mois, le Comité exprime son inquiétude face au ralentissement qui touche actuellement plusieurs pays d'Amérique latine et des Caraïbes, scénario qui peut s'avérer complexe étant donné la baisse des prix sur les marchés internationaux, de matières premières qui sont au cœur de certaines économies de la région.

Le Comité souligne que les politiques adoptées par les États d'Amérique latine et des Caraïbes pour renforcer leurs économies et leur donner un nouvel élan, doivent systématiquement être axées sur la recherche de croissance pour les populations. Cette croissance doit être à même d'encourager la création d'emplois nouveaux et meilleurs ainsi que l'investissement productif, de préserver et améliorer les politiques sociales, de réduire les inégalités par le biais de la justice fiscale, et d'instaurer les conditions nécessaires pour une meilleure justice sociale et environnementale dans les pays de la région.

Le Comité rejette les politiques de redressement qui, en coupant les dépenses, tentent de réduire les déficits publics associés aux fortes dépenses sociales. Dans la région, l'amélioration de la situation économique passera obligatoirement par une action déterminée de la part des États, par l'approfondissement des alliances public-privé et par la confiance des citoyens.

Le Comité Amérique latine et Caraïbes de l'Internationale socialiste réitère son engagement envers les politiques qui favorisent la construction de sociétés porteuses de solidarité et d'intégration.

À titre d'action économique, le Comité préconise plus particulièrement, à l'échelle régionale et mondiale, l'adoption de mesures contre les paradis fiscaux, selon les termes suivants :

Le Comité s'engage à lutter contre l'évasion fiscale de la part des citoyens de ses pays, mais aussi des personnes et entreprises étrangères, en n'abritant pas les comptes de ces entités qui cherchent à échapper à leurs obligations fiscales.

Le Comité s'engage à : promouvoir la législation nationale et les accords internationaux adéquats afin de mettre un terme à l'opacité fiscale dans les pays où de telles mesures sont nécessaires ; et garantir la transparence, afin de généraliser l'échange automatique et obligatoire des données fiscales entre les pays.

Le Comité insiste pour renforcer les efforts de l'OCDE en vue d'élaborer à l'échelle mondiale la « liste noire » des paradis fiscaux. Ainsi, chaque pays pourra : suspendre ou annuler les conventions fiscales avec ces paradis fiscaux, le cas échéant ; et interdire l'accès aux appels d'offres et aides de l'État pour les entreprises domiciliées dans les nations figurant sur cette liste.

III.- En ce qui concerne le renforcement et l'approfondissement de la démocratie par la voie de gouvernements ouverts, transparents et proches des citoyens, le Comité remarque que, les années d'obscurantisme et de dictatures étant considérées comme révolues, la démocratie se trouve aujourd'hui étendue et instaurée dans la région. Néanmoins, malgré sa robustesse, ce système politique est soumis à de fortes tensions pour parvenir à concrétiser ses objectifs.

Parfois, les gouvernements élus légitimement ont du mal à garantir aux citoyens l'accès aux produits et services essentiels pour satisfaire les besoins élémentaires en matière d'emploi, de revenus, de santé et d'éducation.

En même temps, le Comité observe que certains pays de la région ont adopté des réformes constitutionnelles qui permettent aux autorités d'être réélues indéfiniment. Cette modification du système présidentiel a suscité des critiques, car l'autorité en exercice pourrait abuser des ressources publiques afin de se maintenir au pouvoir, freiner l'apparition de nouveaux leaders et empêcher un affrontement démocratique réellement équitable.

Par ailleurs, le Comité remarque que l'indépendance et l'autonomie des organes juridictionnels et électoraux de la région, ainsi que le rôle important des parlements nationaux, sont indispensables au bon fonctionnement d'un État de droit. Le Comité affirme d'un commun accord qu'il incombe au pouvoir judiciaire de chaque pays de la région d'intervenir de manière juste et opportune afin de garantir les droits des citoyens. Les libertés individuelles, de conscience et d'expression, entre autres, doivent être totalement protégées par la justice, car ce sont là les conditions même de l'existence de la démocratie. À cette fin, face aux éventuelles faiblesses des juridictions nationales en matière de protection des droits de l'homme, le Comité réitère son engagement envers le système interaméricain de protection de ces droits.

La réalité actuelle montre que les États nationaux, leurs systèmes de représentation et les marchés mondialisés entrent souvent en conflit, ce qui provoque un malaise et un désaccord parmi de larges pans de la population. C'est pourquoi les partis politiques présents au sein du Comité considèrent qu'il est indispensable de renforcer les indicateurs de qualité de la

démocratie. La pleine application de l'État de droit et de l'ordre constitutionnel est l'unique moyen de concrétiser les objectifs en ce qui concerne les secteurs sociaux négligés, qui sont la véritable préoccupation des partis de l'Internationale socialiste.

Dans cette optique, le Comité exhorte ses membres à coopérer pour encourager dans les pays de la région des politiques actives de lutte contre la corruption, de transparence et d'accès à l'information publique concernant la gestion de l'État.

Le Comité souligne que ses partis membres doivent impérativement asseoir des gestions gouvernementales ouvertes et participatives, à même d'impliquer les citoyens dans les questions publiques et de garantir que les politiques mises en place se nourrissent de la participation citoyenne, en intégrant ces derniers dans le système de décision.

Le Comité s'accorde pour :

ratifier son engagement à améliorer la qualité de la démocratie, dans les formes et les contenus de l'organisation sociale ;

favoriser une action déterminée à l'échelle régionale afin de légiférer et prendre des initiatives en matière de gouvernements ouverts, transparence, lutte contre la corruption et meilleure participation citoyenne à la gestion du gouvernement ;

appliquer concrètement l'engagement des partis politiques de l'IS dans la région à être des outils efficaces de changement social et politique, en dépassant les points de vues individualistes et les leaders providentiels ;

réaffirmer son engagement envers des politiques et pratiques environnementales durables, puisque les catastrophes naturelles, épidémies et pollutions ne connaissent pas les frontières. Au contraire, elles se propagent de manière vertigineuse et nécessitent impérativement des réactions coordonnées et appliquées par tous ;

souligner que ses partis envisagent leur action selon une perspective mondiale, en s'appuyant sur les représentants de toutes les nations, et que cette action concerne à la fois la région et le monde entier. Les marchés, la finance et la science dépassent les frontières. C'est pourquoi la politique doit se placer sur le même plan afin de concrétiser les aspirations des forces progressistes, pour une société ouverte, plus juste et égalitaire.

IV.- Le Comité soutient l'opposition haïtienne, qui exige de trouver des mécanismes pour un véritable dialogue entre le gouvernement et les partis d'opposition en Haïti, en vue de parvenir à un accord global qui permettra d'organiser rapidement des élections libres et démocratiques.

V.- Le Comité décide de soutenir le processus d'émancipation exigé par son parti membre le MAN, pour que le peuple de Curaçao puisse consolider son autonomie et continuer à avancer vers sa totale indépendance. Dans ce contexte, le Comité dénonce l'intervention infondée et injuste du

gouvernement néerlandais, qui tente de paralyser ce processus à travers les instructions administratives de son gouverneur à Curaçao, Aruba et Saint-Martin.

VI.- Le Comité salue l'élection de Tabaré Vázquez en Uruguay, la veille de cette réunion. Cette élection valide démocratiquement le programme proposé par le parti Frente Amplio, membre de la famille politique de l'Internationale socialiste.

VII.- Enfin, le Comité appelle à une avancée considérable dans les négociations entamées le 1<sup>er</sup> décembre à Lima, où se tiendra la conférence COP 20 sur les changements climatiques. Le Comité réitère par ailleurs l'engagement de l'Internationale socialiste envers un nouvel élan pour parvenir à un accord lors de la conférence de Paris en 2015.

Ce nouveau traité, qui doit engager tous les États, est crucial afin de mettre un terme à la dégradation de l'environnement et entamer, dans l'optique d'une véritable « justice climatique », la récupération de la planète pour toutes les espèces qu'elle abrite.

---